

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Agrément aux fins d'instruire les demandes de RSA : conventions liant le
Département des Bouches-du-Rhône avec des associations ou organismes à but
non lucratif

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du
16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente
du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,
réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant
atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de valider la liste des associations et organismes à but non lucratif conventionnés afin d'instruire les
demandes de Revenu de Solidarité Active,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes pour la
période 2017-2020 avec chacun de ces organismes ou associations aux fins d'instruire les
demandes de Revenu de Solidarité Active.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée